



**Convention relative à l'Animation de la démarche HaPy Saveurs
Année 2019**

Convention entre

La Mairie de Tarbes

Représentée par M. Gérard Trémège, Maire,
Place Jean Jaurès, 65000 Tarbes
et

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

20, Place du Foirail - 65917 TARBES Cedex 9
Représentée par Monsieur Pierre Martin, Président

I / PREAMBULE

La marque HaPy Saveurs a été créée pour mettre en valeur les produits et savoir-faire emblématiques des Hautes-Pyrénées dans la filière alimentaire et agroalimentaire.

Dans l'objectif de mener à bien son développement et son déploiement sur le département, l'association Ambition Pyrénées a confié l'animation de cette démarche à la Chambre d'Agriculture.

Cette convention a donc pour objet de définir les modalités d'intervention de la Chambre d'Agriculture et de refacturation des dépenses liées à la démarche pour l'année 2019.

II / DEROULEMENT ET CONTENU DU TRAVAIL A CONDUIRE

Axe 1 : Promouvoir la marque par un programme d'animation sur lieux de vente et salons

Action 1A : Ecoute des besoins du réseau : 36 restaurants, 11 GMS, 5 opérateurs, 18 boucheries, 10 vignerons, 5 maraichers

Action 1B : Réalisation d'au moins 15 animations sur lieux de vente

Action 1C : Réalisation d'au moins une semaine d'animation chez les restaurateurs « Le Printemps HaPy Saveurs »

Action 1D : Animation des ateliers gourmands du salon Agricole de Tarbes 2019 en mettant en œuvre la complémentarité des professionnels (producteurs, artisans, cuisiniers...) et d'une marche HaPy Saveurs

Action 1E : Animation de la journée du dimanche du festival « Les Tablées de Vic » : organisation du déjeuner champêtre du dimanche 14 juillet en lien avec la plateforme Mangeons HaPy

Action 1F : Animation dans le cadre de la semaine du goût avec au moins 3 écoles participantes

Action 1G : Participation à la complémentarité des chantiers du projet de territoire en proposant des animations buffets « produits locaux » lors des réunions organisées par Ambition Pyrénées

Axe 2 : Mettre en œuvre un plan de communication digitale et presse locale

- Action 2A : Assurer une présence forte sur les réseaux sociaux : au moins 2 publications / semaine
- Action 2B : Réaliser une mise à jour complète du site internet
- Action 2C : Relayer à la presse locale l'ensemble des animations réalisées, organiser les conférences de presse ...
- Action 2D : Production de 10 vidéos (prestation externe) dont 7 sous forme d'une web série « je suis fier d'être Haut Pyrénéen »
- Action 2 E : Ecriture et diffusion de 3 newsletters à tout le réseau
- Action 2F : Mise à jour de l'annuaire des producteurs et artisans locaux + diffusion à tout le réseau
- Action 2G : Construction d'un partenariat avec HPTE pour une meilleure promotion du réseau

Axe 3 : Participer à l'élargissement du réseau d'acteurs labellisés et à la structuration de filières locales

- Action 3A : Création et accompagnement du collectif des vignerons HaPy Saveurs (signature au Salon Agricole)
- Action 3 B : Encadrement d'un stage 6 mois « Etat des lieux des pratiques d'utilisation des produits locaux dans la restauration commerciale, proposition d'adaptation de la charte restaurants HaPy Saveurs »
- Action 3C : Organisation d'un temps d'échange prospectif de l'ensemble du réseau en mai 2019 au Château de Perron (avec l'appui de V. Pacini)
- Action 3 D : Accompagnement du développement de la plateforme Mangeons HaPy
- Action 3 E : Recherche d'un financement pour poursuivre le développement HaPy Saveurs suite à la fin du programme Inspyr

III / DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2019 et donc jusqu'au 31/12/2019

V / BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel suivant a été arrêté par délibération du Bureau d'Ambition Pyrénées en date du 06/12/2019 :

Ressources					Dépenses		
	Cotisants	nombre	montant cotisation	total	nature	dépense	coût
Cotisations bénéficiaires	GMS	11	500	5500	Frais de personnel	0,5 ETP chef de projet	30 000 €
	Opérateurs	4	500	2000		1 ETP chargée de développement	48 000 €
	Artisans B et C	13	50	650		Stagiaire 6 mois (étude restaurant)	6000
	Vignerons	10	50	500			
	Restaurateurs	40	50	2000			
			sous total	10650			
Subventions autres	Poctefa (Janvier à Juin)	65% dépenses personnel		27 300 €	Communication	Agence de communication	14 840
	BDEA*		5 000 €	Pub. Presse papier locale			
	Département CD65	Poste Chargée devit		13 500 €		PLV Salons (Agricole/foire expo)	
			sous total	PLV nouveaux produits			
					Journées d'échanges, frais divers		
participation ambition pyrénées	Participation CA65	30%		12 717 €			
	Participation CCI	15%		6 359 €			
	Participation CMA65	15%		6 359 €			
	Participation CD65	20%		8 478 €			
	Participation TLP	10%		4 239 €			
	Participation ville de Tarbes	10%		4 239 €			
			sous total	42 390 €			
			Total	98 840 €			Total 98 840 €

Il est entendu que :

- les dépenses liées à ce travail sont avancées par la Chambre d'Agriculture
- en fin d'année 2019, un état du travail réalisé est présenté par la Chambre d'Agriculture
- La Ville de Tarbes procédera au paiement de la somme mentionnée ci-dessous en un seul versement dès signature de la convention

Selon ce budget estimatif, le montant des sommes dues par la Ville de Tarbes est de : 4239€ non soumis à TVA

Convention établie à Tarbes, le 2019, en deux exemplaires originaux

Fait à TARBES le :

Monsieur Gérard TREMEGE
Maire de Tarbes

Monsieur Pierre Martin
Président de la Chambre d'Agriculture
des Hautes-Pyrénées

